

**Pour une prévention toujours plus efficace !** Publié le 23 octobre 2017



Bruno Cavagné - Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics

Qui n'a pas regardé nos employés sur les chantiers en bord de route, sans s'inquiéter de leurs conditions de travail ? En tant que Président de la Fédération des Travaux Publics, je suis le premier convaincu que notre profession, perçue comme rude, doit continuer de se transformer. C'est pourquoi les sujets de la santé et de la sécurité sont une priorité pour notre Fédération. Nous agissons, depuis plusieurs années, pour protéger nos salariés des accidents dont ils pourraient être victimes sur nos chantiers, en mobilisant nos entrepreneurs et nos salariés eux-mêmes à prévenir tout risque lié à leur travail quotidien. Nous sensibilisons aussi les maîtres d'ouvrages qui commandent les travaux pour leurs territoires.

### **Identifier les risques pour mieux informer**

Nous menons de nombreuses actions. Nous sommes dotés d'un organisme dédié à la prévention de la santé-sécurité (l'OPPBTP). Nous concevons des guides et des kits de déploiements à l'usage de nos entreprises et nous organisons des journées d'information en mobilisant notre réseau de fédérations sur tout le territoire. Dans cette même perspective, nous avons été la seule branche professionnelle à signer dès 2012 une convention avec le ministère du travail pour améliorer la santé au travail dans les Travaux Publics. Dans le cadre de ce partenariat depuis cinq ans, nous avons identifié les enjeux prioritaires rencontrés sur nos chantiers comme les risques chimiques, les risques routiers, l'exposition aux UV, ou les douleurs lombaires et autres troubles musculo-squelettiques (TMS)... Grâce à ce partenariat nous avons pu produire un vrai travail d'information pour faire adopter de meilleures pratiques.

### **Il vaut mieux prévenir que guérir**

Je n'ai jamais cru en l'efficacité dudit « Compte pénibilité ». Même s'il avait pour objectif légitime de reconnaître les problèmes de santé des salariés, c'était une usine à gaz. Il n'y a pas pire injustice qu'un dispositif en pratique inapplicable. Il n'abordait pas la question du bon côté. L'enjeu premier est de prévenir les situations de risques professionnels pour les éviter. Il faut savoir prévenir le mal. Dédommager a posteriori ne guérit pas et ne corrige pas les situations de risques. La prévention paye. Nos efforts ont porté leurs fruits : le nombre d'accidents du travail dans les Travaux Publics a diminué de près de 20% et celui des maladies professionnelles de près de 10% depuis 2012.

## **Avancer main dans la main avec l'Etat pour établir des « standards de prévention »**

Aujourd'hui, nos métiers ne cessent d'évoluer et, de fait, les risques auxquels sont confrontés nos salariés aussi. Si je renouvelle cette convention avec notre Ministre du travail, Muriel Pénicaud, et nos partenaires de la prévention (l'OPPBT, la CMAM TS et l'INRS), c'est pour aller plus loin et mettre en place des « standards de prévention » dans l'ensemble de nos entreprises. Je souhaite aussi que nos 124 formations obligatoires à la santé sécurité au travail dans notre secteur soient rationalisées pour gagner en efficacité et que leur traçabilité soit assurée.

Nous devons nous inscrire dans un processus continu d'amélioration. Les innovations vont bouleverser les conditions de travail dans notre Profession et favoriser l'attractivité de nos métiers. L'utilisation des drones, des exosquelettes, des engins à vibrations réduites, des véhicules autonomes transforme de manière radicale le rapport au travail.

**Bruno Cavagné, Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics**